

## La France fera-t-elle les frais de l'imbroglie de Bonn ?

Agéfi 15-12-52

Il plut des ministres à Paris. Pour la réunion du Conseil de l'Atlantique, qui s'ouvre aujourd'hui à Chaillot, les représentants des pays-membres de l'O.T.A.N. se sont donné rendez-vous. Quatorze ministres des Affaires étrangères, de la Défense, des Affaires économiques et des Finances, cela fait une belle assemblée. Et, le propre des assemblées étant de faire des discours, on peut être assuré que nous serons gâtés à cet égard.

On aimerait, il est vrai, quelque chose de plus substantiel que des paroles. Mais les plus beaux ministres du monde ne peuvent donner que ce qu'ils ont, et chacun s'accorde à dire que, de cette session, il ne faut pas attendre de résultats précis. Ce sera, paraît-il, pour le printemps prochain. L'espoir fait vivre.

Qu'il soit nécessaire de reviser les programmes établis à Lisbonne — Lisbonne dont on nous avait déjà promis que ce serait un point d'aboutissement définitif — c'est ce que personne ne conteste. Mais comment reviser, en l'absence de données sûres et de bases stables ? M. Dean Acheson, qui représente les Etats-Unis à Chaillot, sera remplacé dans cinq semaines par M. Foster Dulles et ne pourra, par conséquent, prendre aucune décision. D'autre part, la défense atlantique est le cadre dans lequel doit s'insérer l'armée européenne, et celle-ci ne se conçoit qu'avec la participation allemande. Or, le moins qu'on puisse dire est que le problème de cette participation paraît moins réglé que jamais. Les quarante ministres réunis à Paris pourront donc discuter des questions d'infrastructure, de la réorganisation du commandement naval en Méditerranée et même du degré d'acuité, accru ou diminué, de la menace soviétique : tout cela ne fera pas avancer d'un pas les solutions indispensables et essentielles. La vérité est, d'une part, qu'il faut attendre l'entrée en fonctions du gouvernement Eisenhower, d'autre part, que c'est désormais à Karlsruhe et à Bonn que se joue le sort de l'armée européenne, et partant du système atlantique. Tout le reste n'est que hors-d'œuvre et littérature.

\*\*

« Tel cuide enseigner autrui, qui bien souvent s'enseigne soi-même. » Pour n'avoir pas médité cette sentence du vieux Merlin, M. Adenauer s'est mis en mauvaise posture. Alors qu'il se proposait d'obtenir la ratification des conventions germano-alliées — accord de Bonn et traité de Paris — afin de pouvoir arguer du fait accompli et de mettre ainsi le Parlement français au pied du mur, il s'est lancé dans des manœuvres juridico-politiques qui risquent fort de rendre cette ratification impossible.

Ces manœuvres, il est peu probable que l'opinion française ait réussi à en comprendre l'imbroglie. Pour ramener les choses à leurs éléments simples, nous dirons que la Cour constitutionnelle de Karlsruhe est composée de deux Chambres de douze membres chacune, dont la première, en vertu de considérations politiques qui ne devraient pas avoir place dans un tribunal de ce genre, mais qui existent, passe pour favorable à l'opposition, alors que la seconde est réputée favorable au gouvernement. La question posée à la Cour étant de savoir si les conventions germano-alliées sont compatibles ou non avec la Constitution, c'est-à-dire si elles doivent être ratifiées à la majorité simple ou à la majorité des deux tiers — celle-ci étant impossible à réunir — tout l'effort du gouvernement tendait à porter le litige devant la seconde Chambre, tout l'effort de l'opposition visant, au contraire, à le porter devant la première.

La Cour était saisie de deux demandes : l'une pour simple avis de constitutionnalité ou d'inconstitutionnalité, émanait du président de la République fédérale, M. Heuss. L'autre, qui avait le caractère d'une plainte, était déposée par l'opposition social-démocrate et cherchait à obtenir un jugement déclarant les conventions germano-alliées contraires à la Constitution, ce qui eût nécessité leur ratification à la majorité des deux tiers. Cette majorité, comme il vient d'être dit, étant introuvable, une telle sentence eût équivalu à un enterrement pur et simple.

C'est pour parer à ce danger que le chancelier crut habile de faire déposer par les groupes de la coalition gouvernementale une nouvelle plainte, dirigée contre l'opposition et tendant à faire admettre que les accords de Bonn et le traité de Paris doivent être ratifiés à la majorité simple. M. Adenauer espérait que la seconde Chambre se saisirait de cette plainte par priorité, et qu'il gagnerait ainsi de vitesse ses adversaires socialistes.

Mais son astuce se retourna contre lui. Pour protester contre ce qu'il considérait comme une manœuvre d'intimidation, le président de la Cour, M. Hoepker-Aschoff, fit savoir que le tribunal siégerait, toutes Chambres réunies, pour statuer sur la demande de M. Heuss, et que son jugement ferait jurisprudence pour les deux autres affaires. Si, comme il était possible, sinon probable, ce jugement concluait au caractère inconstitutionnel des accords, le chancelier avait donc irrémédiablement perdu la partie. Il ne lui restait qu'une ressource : amener M. Heuss à retirer sa demande, de façon à permettre que la plainte de l'opposition et celle des partis gouvernementaux fussent examinées en Chambres séparées. C'est ce qui fut fait, mais qui n'arrange rien : car si la première et la seconde Chambres rendent des arrêts opposés, il faudra trancher la contestation en réunion plénière, et le chancelier se retrouvera dans la situation qu'il s'était précisément flatté d'éviter. Avec cet inconvénient supplémentaire d'avoir faussé le jeu des institutions, d'abord en faisant pression sur le chef de l'Etat pour le persuader de se dessaisir, ensuite en ayant donné à la Cour de Karlsruhe une compétence politique qui crée un redoutable précédent.

Bilan de cette affaire, qu'il nous a paru utile de résumer d'une façon aussi claire que possible : affaiblissement de la position personnelle de M. Adenauer, ébranlement de la démocratie allemande, qui n'était déjà pas trop solide, enfin, et surtout, diminution des chances de ratification des conventions germano-alliées par le Parlement de Bonn. Faut-il croire, comme l'annonce « Reuter », que le chancelier chercherait maintenant à obtenir une révision du traité d'armée européenne, de

façon à en modifier les articles que la Cour de Karlsruhe pourrait juger contraires à la Constitution ? Une telle révision ne pouvant se faire qu'avec le consentement des cinq autres signataires de ce traité, et de la France en particulier, cela revient à dire que l'Allemagne nous demanderait de nouvelles concessions et de nouveaux sacrifices. C'est nous, par conséquent, qui ferions les frais de l'opération. M. Adenauer pense-t-il sérieusement que le gouvernement ou le Parlement français acceptera de le suivre dans cette voie ?

\*\*

Le débat à l'O.N.U. sur la Tunisie s'est terminé en l'absence de la France, comme a commencé samedi, en l'absence de la France, le débat sur le Maroc. Avons-nous lieu d'être satisfaits de la façon dont les choses se sont passées jusqu'à présent ? Certes, l'intervention de M. Jessup a marqué un certain inflexionnement de la politique américaine — du moins de la politique de l'administration démocrate expirante. M. Jessup a, en effet, marqué que son gouvernement faisait confiance à la France et que les traités régissant le protectorat tunisien étaient reconnus et continueraient à être reconnus par les Etats-Unis. Mais cela n'empêche pas la délégation américaine d'avoir voté la proposition brésilienne — adoptée par 45 voix contre 3 et 10 abstentions — qui, sous une forme implicite, reconnaît la compétence des Nations-Unies dans les problèmes d'Afrique du Nord.

Après cela, on peut se féliciter de ce que la motion du Pakistan, qui tendait à faire entendre des représentants du Bey, ait été écartée, ainsi que la motion arabo-asiatique visant à créer une commission des bons offices pour « faciliter » les relations franco-tunisiennes. Il n'en reste pas moins que l'ingérence de l'O.N.U. dans nos affaires est désormais, sinon officiellement reconnue, du moins officieusement consacrée. Il n'y a donc pas lieu d'illuminer, puisque, au fond, on en est arrivé à ce que nous nous proposons précisément d'empêcher. Les nationalistes musulmans, qui ont demandé le plus pour obtenir le moins, enregistrent un succès appréciable, qu'ils vont s'efforcer d'élargir au cours de la discussion qui commence au sujet du Maroc.

Nous ne savons pas quelle sera l'attitude du gouvernement Eisenhower à propos des problèmes d'Afrique du Nord. Même en admettant qu'il se montre plus réaliste que l'administration Truman, il sera difficile de réparer le mal qui vient d'être fait. Tout cela prouve : 1° que la nocivité de l'O.N.U. s'accroît à mesure qu'elle s'écarte davantage de ses buts et de sa mission propres ; 2° que, si méritoire qu'ait été le coup d'arrêt donné par M. Pinay, on ne redresse pas du jour au lendemain une situation compromise par des années d'erreurs et de faiblesses. S'il est vrai que nos fautes nous suivent, M. Robert Schuman est assuré, sa vie durant, d'une imposante escorte.

\*\*

On dira qu'il n'est pas facile, au siècle où nous vivons, de maintenir intactes des positions dont l'origine remonte à une autre époque. Que l'on compare cependant l'action — ou plutôt l'inaction — de notre diplomatie à l'effort persévérant, farouche, indomptable des Britanniques. Eux aussi, ils doivent compter avec des difficultés croissantes, avec des forces centrifuges dont la conférence du Commonwealth, qui vient de prendre fin, a permis de mesurer l'ampleur. Mais n'est vraiment vaincu que celui qui se reconnaît vaincu, et la vieille Angleterre serre les dents et n'abdique point.

Quant aux délibérations de l'O.E.C.E., qui ont suivi la conférence du Commonwealth, il est trop évident que les problèmes qui y ont été discutés — en particulier celui de la convertibilité — ne se régleront pas sur la place publique : on sait de reste que les opérations de ce genre, pour réussir, doivent être démenties la veille pour être exécutées le lendemain.

Pour ce qui est de la question des échanges commerciaux, et étant donné qu'il s'agit, là encore, d'intérêts « sordides » d'ordre matériel, on aurait tort de s'attendre à voir se répéter le miracle de la nuit du 4 Août et les uns accepter de se sacrifier pour les autres, même au nom des grands principes européens ou internationaux. Jusqu'à nouvel ordre, « chacun pour soi » demeure la règle. C'est précisément pourquoi, en politique comme en économie, les efforts d'unification restent stériles. — H.